

Code de conduite

Compagnie Plastic Omnium



2018



Sommaire

Le mot du Président	7
Quel est l'objet de ce Code ?	9
À qui s'applique ce Code ?	13
Pourquoi respecter ce Code ?	15
Parlons-en ensemble	16

Les engagements de Plastic Omnium

Engagement n°1 : Respecter les droits de l'Homme	20
Engagement n°2 : Respecter la liberté d'expression et le dialogue social	22
Engagement n°3 : Garantir la santé et la sécurité de ses collaborateurs	24
Engagement n°4 : Favoriser la diversité des équipes	26
Engagement n°5 : Interdire et prévenir toute forme de harcèlement	28
Engagement n°6 : Lutter contre la corruption et le trafic d'influence	30
Engagement n°7 : Respecter l'environnement	36

Vos engagements

Engagement n°1 : Protéger les actifs de Plastic Omnium	40
Engagement n°2 : Garantir la qualité et la sécurité des produits	42
Engagement n°3 : Protéger le secret des affaires	44
Engagement n°4 : Protéger l'image de Plastic Omnium	46
Engagement n°5 : Prévenir les conflits d'intérêts	48
Engagement n°6 : Respecter le droit de la concurrence	50
Engagement n°7 : Respecter la réglementation sur le délit d'initié	52



PLASTIC OMNIUM



Le mot du Président

Madame, Monsieur,

La croissance et le développement de la Compagnie Plastic Omnium sont indissociables de l'éthique et du respect des droits fondamentaux, qui font partie de la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise.

Le présent Code de conduite définit très clairement et simplement les engagements de l'entreprise et les engagements que chaque employé de Plastic Omnium doit respecter au quotidien avec ses collègues et avec les partenaires de Plastic Omnium (clients, fournisseurs etc...).

Quels que soient la fonction, le pays, j'attends de chacun de vous une application exemplaire de ces règles et que vous démontrerez par votre comportement une éthique et une volonté individuelle de bien faire.

Au-delà du respect des lois et règlements, il appartient par ailleurs à chaque responsable hiérarchique de s'assurer spécifiquement que ce Code de conduite est communiqué, compris et appliqué de manière stricte.

Je compte sur chacun d'entre vous pour veiller à la bonne mise en œuvre de ce Code de conduite.

Laurent Burelle

Président Directeur Général
Compagnie Plastic Omnium



PLASTIC OMNIUM



Quel est l'objet de ce Code ?

Ce Code de conduite est destiné à vous aider à comprendre et à appliquer les valeurs éthiques qui forment **le ciment** de Plastic Omnium et qui s'appliquent dans tous nos métiers, dans tous les pays où nous sommes présents.

Il définit la nature des relations que nous souhaitons entretenir dans l'entreprise pour assurer une **bonne cohésion interne**, et avec toutes **les parties prenantes** : nos clients, fournisseurs, autres partenaires, administrations, actionnaires et la communauté financière.

Il expose :

- ❖ **les engagements de Plastic Omnium** ;
- ❖ **vos engagements** en matière d'éthique, qui doivent guider nos actions dans l'exercice de nos activités quotidiennes.

Chaque rubrique du Code fonctionne comme suit :

1. **Principe** : explication de la norme éthique à laquelle chacun doit adhérer et veiller au respect.
2. **Règles de conduite** : exposé des règles de conduite qui doivent guider les actions de Plastic Omnium et les vôtres afin de se conformer, dans l'exercice des activités quotidiennes, aux principes de conduite.



Les **règles de conduite** exposées dans ce Code sont approfondies, dans certains domaines, par des codes/normes spécifiques :

- ❖ Guide de bonnes pratiques de sécurité à l'usage des utilisateurs informatiques (en particulier, pour l'utilisation des outils informatiques mis à votre disposition, de votre messagerie professionnelle et la navigation sur internet) ;
- ❖ Charte de prévention du délit d'initié ;
- ❖ Code de conformité au droit de la concurrence ;
- ❖ Règles OPUS.

Tous ces codes/normes, sont accessibles sur notre intranet « Topnet ». Vous devez en prendre connaissance et appliquer les règles rappelées dans ces codes.

Le Code de conduite est accessible à tous sur notre site internet : <http://www.plasticomnium.com> et sur l'intranet « Topnet ».

J'exerce
une
responsabilité
de dirigeant / de manager
d'équipe.

Ai-je une responsabilité
additionnelle ?

❖ Oui, vous devez montrer l'exemple, vous assurer que ceux dont vous avez la charge ont les moyens et les connaissances pour veiller à la conformité de leur comportement au Code, vous devez apporter du soutien aux collaborateurs qui, de bonne foi, se posent des questions au sujet du Code.

❖ En retour, chaque collaborateur doit faire preuve, par son comportement, d'un engagement personnel et continu dans le respect des règles de droit et de l'Éthique énoncées dans le Code.

À qui s'applique ce Code ?

Ce Code s'applique à Compagnie Plastic Omnium ainsi qu'à toutes les sociétés contrôlées par le Groupe (« le Groupe » ou « Plastic Omnium »).

Il s'applique dans tous les pays où Plastic Omnium est présent.

Nous devons donc toujours, non seulement respecter les réglementations, les cultures et l'environnement de ces pays, mais également y appliquer les principes figurant dans ce Code.

Il s'applique à tous : dirigeants, responsables de l'animation d'équipe (« managers d'équipe ») et collaborateurs.

Pour Plastic Omnium,
tout comportement contraire aux règles posées dans ce Code pourrait non seulement porter atteinte à sa réputation et affecter son activité (dans ses relations avec ses clients, en l'excluant par exemple de marchés), mais également l'exposer à devoir réparer le préjudice éventuellement causé (dommages-intérêts), et, en cas d'infraction à la loi, l'exposer à des poursuites pénales et/ou administratives (amendes pénales ou administratives, injonction de modifier un comportement, injonction de publication dans la presse, etc...).

Pour vous,
le manquement aux règles de conduite figurant dans ce Code pourrait vous exposer à des sanctions disciplinaires prises par le Groupe pouvant aller jusqu'au licenciement pour faute grave, ainsi qu'à des poursuites, à titre personnel, administratives, civiles et pénales.

Pourquoi respecter ce Code ?

La volonté ferme de Plastic Omnium est, à tout moment et en tous lieux, d'exercer son activité dans le respect des règles de droit et de l'éthique, ce qui implique **un strict respect des règles posées dans ce Code de Conduite**.

Nous voulons montrer à nos clients le haut niveau d'Éthique auquel est attaché depuis toujours Plastic Omnium. Nous veillons, également, à ce que nos partenaires et fournisseurs appliquent le même niveau d'éthique que le nôtre.

Le non-respect des règles posées dans ce Code peut avoir des conséquences graves, non seulement pour Plastic Omnium et l'ensemble de ses collaborateurs mais également pour les personnes impliquées.

Parlons-en ensemble

Il n'y a pas de question sans intérêt.

En cas de doute, et avant toute prise de décision, posez-vous les questions suivantes :

- ❖ Ma décision ou mes actions sont-elles conformes à l'éthique et au Code de conduite de Plastic Omnium ?
- ❖ Est-ce légal ?
- ❖ Mon comportement risque-t-il d'avoir des conséquences négatives pour Plastic Omnium ?
- ❖ Est-ce que j'aimerais que ma décision ou mes actions soient rapportées dans la presse ?
- ❖ Que penseraient mes collègues, ma famille, mes amis de cette décision ou de mes actions si elles devenaient connues ?

Vos contacts :

Vous pouvez avoir des préoccupations concernant certaines pratiques et avoir besoin d'aide ou de conseil pour les résoudre.

En effet, vous pouvez avoir une question sur ce Code, être placé dans une situation ou avoir connaissance d'une situation qui vous paraît en contradiction avec les règles posées par ce Code, ou encore être confronté à une situation qui n'est pas prévue dans ce Code.

La voie normale pour évoquer de telles préoccupations est votre **supérieur hiérarchique**.

Toutefois, **une voie dédiée** est également ouverte dans le cas où :

- ❖ vous considérez qu'informer votre supérieur hiérarchique peut présenter des difficultés ;
- ❖ que l'irrégularité signalée entre dans le domaine de la corruption, de la fraude, des pratiques anticoncurrentielles, des discriminations, du harcèlement au travail, de la santé, l'hygiène, la sécurité au travail ou encore de la qualité / sécurité des produits et de la protection de l'environnement.

Vous pouvez alors utiliser l'adresse e-mail prévue à cet effet :

corporatesecretary.ethicsalert@plasticomnium.com

ou utiliser l'adresse postale également prévue à cet effet :

COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM, Alerte Éthique, 1 allée Pierre Burelle, 92300 Levallois Perret (France).

Les modalités opérationnelles de saisine des référents éthiques et l'identité de ces derniers font l'objet d'une procédure accessible sur l'intranet « Topnet » et internet : <http://www.plasticomnium.com>.

Le collaborateur ayant, de bonne foi, de manière désintéressée, utilisé une de ces voies pour alerter de l'existence de situations de conflit à l'éthique et au Code de conduite dont il a eu personnellement connaissance sera protégé et ne pourra encourir, de ce fait, aucune sanction.



Les engagements de Plastic Omnium

Respecter les droits de l'Homme

PRINCIPE

Plastic Omnium s'engage à respecter et à promouvoir **les droits de l'Homme**, conformément au Pacte Mondial des Nations-Unies, dans tous les pays où il est implanté.

Plastic Omnium veille à offrir et garantir, partout, à ses collaborateurs des **conditions de travail sûres et saines** et le **respect des libertés fondamentales**.

RÈGLES DE CONDUITE

Plastic Omnium garantit ainsi :

- ❖ **que ses collaborateurs ont librement choisi leur emploi** et qu'ils sont **libres de le quitter** dans les conditions fixées par leur contrat de travail, lequel précise les éléments constitutifs de leur emploi (salaire, temps de travail etc...).
- ❖ **qu'aucun enfant n'est employé au sein du Groupe.** Conformément aux standards de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), et sans préjudice de dispositions locales plus protectrices, Plastic Omnium s'interdit d'embaucher une personne âgée de moins de 15 ans pour tout type de travail, et une personne âgée de moins de 18 ans pour un travail présentant des risques spécifiques (impliquant, par exemple, la manipulation de produits dangereux).

Respecter la liberté d'expression et le dialogue social

PRINCIPE

Plastic Omnium respecte **les convictions** de chacun et reconnaît le droit à **la libre expression** de ses collaborateurs.

Plastic Omnium s'engage pour le développement d'un **dialogue social** et invite ses collaborateurs à **s'exprimer librement** afin d'améliorer leur environnement de travail tout en agissant conformément aux règles édictées par le Code.

RÈGLES DE CONDUITE

- ❖ Plastic Omnium **s'interdit toute ingérence politique et religieuse** (prise de position, intervention et support), dans tous les pays où il est implanté, en faveur d'un parti politique, d'une communauté religieuse, ou toute autre organisation politique ou religieuse.
- ❖ Plastic Omnium reconnaît le **droit pour ses collaborateurs de constituer des organisations syndicales de leur choix** et/ou **d'organiser une représentation du personnel**, dans le cadre de la réglementation.
- ❖ Plastic Omnium s'engage à **tenir informés ses collaborateurs**, en temps utile, ou leurs représentants sur ses activités, et à respecter les obligations d'information et de consultation des collaborateurs propres à chaque pays.

Garantir la santé et la sécurité de ses collaborateurs

PRINCIPE

Plastic Omnium s'engage à mettre en place un environnement de travail qui protège **la santé physique et mentale et la sécurité de ses collaborateurs.**

Il s'agit d'une **priorité absolue** du Groupe, qui doit être l'affaire de tous.

L'ambition est de tendre vers **zéro accident.**

RÈGLES DE CONDUITE

Plastic Omnium a mis en place un **programme de management de la santé et de la sécurité**, qui traduit la volonté du Groupe de continuer à renforcer la sécurité tant physique que mentale de ses collaborateurs, afin de maintenir un environnement de travail sûr et sans danger.

Ainsi :

- ❖ Plastic Omnium s'engage à **responsabiliser les directeurs et managers d'équipe à l'enjeu sécurité**, pour accroître leur vigilance et leur implication (formations au management de la sécurité dans tous les pays où le Groupe est implanté).
- ❖ Plastic Omnium veille à **la conformité des équipements** (audit des matériels et équipements et traitements des non conformités identifiées) et à la qualité des conditions de travail.
- ❖ Plastic Omnium **encourage** ses collaborateurs à proposer toute amélioration tant des procédures que des matériels et équipements.
- ❖ Plastic Omnium **encourage** ses collaborateurs à mettre en œuvre les **solutions qui améliorent la qualité de vie au travail**.

Favoriser la diversité des équipes

PRINCIPE

La plus grande force de Plastic Omnium, ce sont ses collaborateurs. La politique de Plastic Omnium est de recruter, former et promouvoir son personnel, à tous les postes, en fonction des capacités et des aptitudes de chacun.

Plastic Omnium est attaché à la diversité de ses équipes, **qui constitue l'atout d'un groupe global, ancré localement.**

À travers l'égalité des chances, Plastic Omnium souhaite développer la mixité et le parcours professionnel des femmes au sein de ses équipes tant dans les métiers techniques que sur les positions managériales.

RÈGLES DE CONDUITE

Plastic Omnium s'engage à **n'opérer aucune discrimination** liée notamment au sexe, à la couleur de peau, à l'âge, l'origine, l'orientation sexuelle, la religion, les opinions politiques, l'activité syndicale, l'état de grossesse, la situation familiale, ou encore le handicap.

Cette règle s'applique dans **toutes les situations** :

- ❖ au stade du recrutement, à l'égard d'un **candidat**, dans le cadre d'un processus de recrutement ou d'une demande de stage ;
- ❖ au stade de l'évolution de la carrière, à l'égard d'un **collaborateur**, dans le cadre de l'exécution de son contrat (rémunération, promotion, mutation, demande de formation, etc...) ou de son maintien au sein de Plastic Omnium (licenciement, renouvellement du contrat).

Interdire et prévenir toute forme de harcèlement

PRINCIPE

Plastic Omnium s'engage à maintenir un **environnement professionnel au sein duquel les collaborateurs sont traités avec respect** et ne subissent **aucun harcèlement moral ou sexuel**.

Plastic Omnium ne tolère aucune forme de violence qui caractérise le harcèlement quelque soit sa nature. Chaque salarié a le droit de travailler dans un cadre qui exclut toute forme de harcèlement portant atteinte à la dignité et à l'intégrité physique ou psychologique.

RÈGLES DE CONDUITE

Plastic Omnium interdit :

- ❖ **toute forme de harcèlement moral** : tout comportement inapproprié tel que des humiliations, intimidations, propos et gestes vexatoires, visant à blesser les collègues et collaborateurs.
- ❖ **toute forme de harcèlement sexuel** : tout comportement inapproprié tels que des commentaires déplacés, gestes inappropriés, contacts physiques, sollicitations ou encore invitations inconvenantes à l'égard des collègues et collaborateurs.

Lutter contre la corruption et le trafic d'influence

PRINCIPE

Plastic Omnium rejette la corruption et le trafic d'influence sous toutes leurs formes, y compris par le biais d'intermédiaires : elle est inacceptable et fait l'objet d'une **tolérance zéro**. La lutte contre la corruption est un engagement pris par Plastic Omnium dans le cadre du Pacte des Nations-Unies.

La corruption est un pacte illégal entre deux ou plusieurs personnes dans le dessein, pour le corrupteur, d'obtenir des avantages ou des prérogatives particulières et, pour le corrompu, d'obtenir une rétribution en échange de sa complaisance.

Il existe deux types de corruption :

- ❖ **La corruption active** qui consiste à proposer ou fournir quelque chose afin d'obtenir un avantage indu ;
- ❖ **La corruption passive** qui consiste à solliciter ou accepter quelque chose en contrepartie de l'attribution d'un avantage indu.



Le trafic d'influence, infraction voisine de la corruption, est :

- ❖ le fait de proposer, d'offrir ou de donner, directement ou indirectement, tout avantage indu à titre de rémunération, à quiconque affirme ou confirme être capable d'exercer une influence sur la prise de décision d'un agent public national ou international, que l'avantage indu soit pour lui-même ou pour quelqu'un d'autre ;
- ❖ le fait de solliciter, de recevoir ou d'en accepter l'offre ou la promesse à titre de rémunération pour ladite influence, que l'influence soit ou non exercée ou que l'influence supposée produise ou non le résultat recherché.

Plastic Omnium requiert de ses collaborateurs qu'ils agissent avec honnêteté et intégrité en toute circonstance et en tout lieu, ce qui implique un strict respect des lois en vigueur en matière de lutte contre la corruption et de trafic d'influence dans tous les pays dans lesquels Plastic Omnium est susceptible d'intervenir.

Vous vous devez donc de respecter ces réglementations et appliquer les règles applicables en matière de prévention et de lutte contre la corruption.

Lutter contre la corruption et le trafic d'influence

RÈGLES DE CONDUITE

DONNER OU RECEVOIR DES CADEAUX :

- ❖ **Plastic Omnium interdit toute proposition ou don** aux dirigeants, représentants, intermédiaires ou collaborateurs d'un fournisseur, d'un client ou d'un organisme, de **cadeaux ou invitations** qui seraient ou pourraient être raisonnablement considérés comme **de nature à influencer les relations d'affaires** de Plastic Omnium avec ce fournisseur, ce client ou cet organisme.

Les seules **exceptions** concernent les cadeaux et invitations de faible valeur, lorsqu'ils sont habituellement offerts, en toute transparence, aux tiers qui entretiennent avec Plastic Omnium des rapports similaires, sans être interdits par la loi, les usages ou les règles de l'entreprise concernée.

Les dons d'argent sont toujours interdits.

- ❖ **Plastic Omnium interdit que des collaborateurs puissent recevoir**, pour eux-mêmes ou pour un membre de leur famille, de l'argent, des cadeaux ou invitations de nos clients ou fournisseurs, sauf s'il s'agit de cadeaux ou invitations de faible valeur.
- ❖ **En tout état de cause, les cadeaux et invitations doivent être exceptionnels.**

Ils doivent se dérouler à distance de toute prise de décision importante (par exemple une attribution de marché). En effet, les circonstances du cadeau ou de l'invitation ne doivent pas être de nature à inspirer des soupçons de corruption, même a posteriori. Il faut donc être attentif au contexte et au sens que peut prendre un avantage ou un cadeau qui ne doit supposer aucune attente en contrepartie.

RELATIONS AVEC LES AGENTS DE L'ADMINISTRATION :

- ❖ Plastic Omnium **interdit tout versement de sommes d'argent, de remise de cadeaux et invitations** à des agents de l'administration, afin d'influencer leurs actes et leurs décisions, notamment afin d'obtenir ou de conserver un marché.
- ❖ Plastic Omnium interdit que des collaborateurs **puissent évoquer ou offrir une possibilité d'emploi ou d'avantage financier ou commercial** à des agents de l'administration.

RELATIONS AVEC LES INTERMÉDIAIRES :

Quelle que soit la situation, toute décision d'un collaborateur de Plastic Omnium de **recourir à un intermédiaire** (mandataires, agents, négociateurs, conseillers, consultants, etc...) doit être **justifiée et documentée**, et faire l'objet d'une **approbation préalable par la hiérarchie**.

Tout recours à un intermédiaire doit également faire l'objet d'un examen attentif et de **contrôles préalables** afin de n'engager que des intermédiaires honnêtes et intègres.

Toute intervention d'un intermédiaire s'effectue dans le cadre d'un **accord** énonçant clairement les prestations réelles à fournir, ainsi que la rémunération et les autres termes et conditions des prestations. Leur rémunération doit être transparente et correspondre précisément aux services effectivement rendus.

Lutter contre la corruption et le trafic d'influence

FOURNISSEURS, PARTENAIRES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX :

Plastic Omnium veille à ce que ses fournisseurs, partenaires industriels et commerciaux respectent des règles au moins équivalentes à celles du présent Code en matière de prévention et de lutte contre la corruption.

Aussi, Plastic Omnium requiert que les contrats conclus avec ses fournisseurs, partenaires industriels et commerciaux contiennent des **clauses relatives aux engagements** de ceux-ci **concernant la lutte contre la corruption**.

SPONSORING :

- ❖ Plastic Omnium requiert de ses collaborateurs qu'ils se conforment **strictement aux lois en vigueur dans les pays** dans lesquels il opère lorsqu'ils effectuent des contributions financières au profit d'activités culturelles, caritatives, sportives, à l'occasion d'une opération de sponsoring.
- ❖ En tout état de cause, les éventuels versements opérés au soutien de ces activités doivent garder un **caractère exceptionnel** et nécessitent **l'accord préalable de la Direction Générale de chaque Division**, seule habilitée à statuer sur les impacts de ces contributions.

FINANCEMENT D'ACTIVITÉS POLITIQUES :

Plastic Omnium **interdit toute contribution financière ou en nature, directe ou indirecte**, versées par le Groupe ou en son nom à des organisations, partis ou personnalités politiques.

En effet, le financement d'activités politiques peut être utilisé pour dissimuler un avantage indu afin d'obtenir ou de maintenir une transaction ou relation commerciale. En d'autres termes, le financement d'activités politiques peut être considéré ou interprété comme de la corruption directe ou indirecte.

LOBBYING :

Plastic Omnium **interdit à ses collaborateurs de chercher à obtenir un avantage politique ou réglementaire indu via les activités de lobbying du Groupe.**

Le lobbying est toute activité destinée à influencer les décisions ou directives d'un gouvernement ou d'une institution en faveur d'une cause particulière ou d'un résultat attendu.

Respecter l'environnement

PRINCIPE

Plastic Omnium mène, dans tous les pays où il est implanté, **une politique active de protection de l'environnement**, conformément au Pacte des Nations-Unies.

Il ne s'agit pas seulement de se conformer aux dispositions légales en vigueur dans les pays où Plastic Omnium intervient mais, là où de telles dispositions n'existent pas ou sont jugées insuffisantes, d'élaborer et de mettre en œuvre des règles propres à Plastic Omnium et de veiller à leur mise en œuvre et à leur application dans un but d'amélioration constante de son système de management environnemental (SME).

Plastic Omnium est soucieux du contrôle de l'empreinte environnementale de ses produits. Ses actions consistent notamment à limiter l'utilisation de matières premières, optimiser les ressources naturelles, utiliser des énergies renouvelables, privilégier les fournisseurs d'énergies propres pour réduire les émissions de polluants, réduire la production de déchets dans toutes les étapes de fabrication des produits et encourager le recyclage.



RÈGLES DE CONDUITE

- ❖ Plastic Omnium développe **une approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement**, notamment en auditant les risques environnementaux liés à ses activités.
- ❖ Plastic Omnium prend **des initiatives de responsabilité en matière d'environnement**, en développant des programmes et des pratiques favorables à l'environnement dans chacune de ses activités. Plastic Omnium applique aussi des solutions « vertes », dans une démarche de « **chaîne écoresponsable** » dans l'industrie automobile.
- ❖ Plastic Omnium développe et diffuse **des technologies respectueuses de l'environnement dans le cadre de son processus industriel**.



Vos engagements

Protéger les actifs de Plastic Omnium

PRINCIPE

Les collaborateurs de Plastic Omnium ont accès, par leur activité, à l'utilisation d'**actifs** appartenant à l'entreprise et qui doivent être **utilisés dans le seul intérêt de Plastic Omnium**.

Il s'agit des actifs matériels (stocks, ordinateurs, téléphones portables, photocopieurs, livres, bâtiments, véhicules etc...) et immatériels (licences, codes logiciels, informations relatives à la propriété intellectuelle et industrielle, etc...) de Plastic Omnium.

Chacun est **responsable** de leur protection et de leur bonne utilisation.

RÈGLES DE CONDUITE

- ❖ Les actifs de Plastic Omnium sont destinés à être utilisés **à des fins professionnelles**.
- ❖ **Vous ne devez pas les utiliser à des fins personnelles**. Ils doivent être utilisés conformément à l'intérêt du Groupe et dans le respect des réglementations applicables.
- ❖ Vous ne devez **utiliser les systèmes de communication** (accès à internet, courrier électronique, téléphone), que **dans le cadre de votre activité professionnelle** au sein de Plastic Omnium. Toutefois, l'usage à des fins personnelles des systèmes de communication peut être autorisé dès lors qu'il est raisonnable et qu'il n'empiète pas sur votre activité professionnelle.
- ❖ Vous ne devez faire **aucun usage frauduleux** des actifs de Plastic Omnium, et prendre toutes les mesures nécessaires afin de **prévenir le détournement ou le vol des actifs de Plastic Omnium**.
- ❖ Vous devez prendre toutes les mesures nécessaires afin de **prévenir la détérioration des actifs de Plastic Omnium**. Notamment, vous ne devez pas vous connecter sur des sites de téléchargement gratuit (qui contiennent souvent des virus), ou installer vous-même des logiciels sur votre ordinateur.

Garantir la qualité et la sécurité des produits

PRINCIPE

La sécurité et la qualité des produits ont depuis toujours une **importance capitale** aux yeux de Plastic Omnium.

Pour satisfaire à son haut degré d'exigence, Plastic Omnium déploie **des normes de conception, production et de qualité très strictes** et veille à ce que ses produits respectent toutes les exigences légales, réglementaires, techniques et commerciales en vigueur.

Quelle que soit votre fonction dans l'entreprise, vous devez en permanence veiller à atteindre ces objectifs.

RÈGLES DE CONDUITE

- ❖ Vous devez respecter l'ensemble des lois et des réglementations pour **garantir la conformité** de l'ensemble des produits de Plastic Omnium.
- ❖ Vous devez vous assurer que les normes de contrôle de l'**hygiène**, de la **sécurité** et de la **qualité** soient mises en œuvre à chaque étape, de la conception des produits à leur production et distribution.
- ❖ Dès l'apparition de signes ou indices révélant un problème éventuel concernant la sécurité ou la qualité de nos produits ou encore de nos process de fabrication, vous devez **réagir et alerter votre ligne hiérarchique**.

Protéger le secret des affaires

PRINCIPE

L'innovation est le moteur historique du succès de Plastic Omnium. Elle est notre marque de fabrique et traduit l'esprit pionnier du Groupe.

La divulgation de nos secrets et plus largement, la divulgation non autorisée de **l'information obtenue** dans le cadre de votre activité professionnelle, peut porter un grave préjudice à Plastic Omnium.

Vous devez **toujours respecter la confidentialité des informations** que vous obtenez au sein de Plastic Omnium et qui ne sont pas rendues publiques.

RÈGLES DE CONDUITE

- ❖ Vous devez veiller à ce que, lors de la préparation de documents contenant des informations confidentielles, **ceux-ci soient marqués « Confidentiel »**.
- ❖ **Vous ne devez pas discuter** d'informations confidentielles, notamment sur les médias sociaux, ou lire de documents confidentiels dans des lieux publics ou les jeter là où ils peuvent être récupérés par des tiers.
- ❖ **Vous ne devez pas laisser** de documents confidentiels derrière vous notamment lorsque vous quittez une salle de réunion.
- ❖ **Vous ne devez pas divulguer** des documents réalisés dans le cadre du travail ou obtenus dans le cadre du travail ou des photographies et vidéos prises sur votre lieu de travail, qui dévoileraient les activités de Plastic Omnium.

Protéger l'image de Plastic Omnium

PRINCIPE

Notre image est notre bien le plus précieux. **Elle dépend du comportement de chacun d'entre vous.**

Vous devez constamment agir dans le souci de la protéger, en évitant toute communication qui pourrait y porter atteinte, notamment dans les médias sociaux.

RÈGLES DE CONDUITE

- ❖ **Seuls les représentants désignés par la Direction Générale peuvent s'exprimer publiquement pour Plastic Omnium.** Vous ne devez pas créer un compte au nom de Plastic Omnium, utiliser le logo ou partager des informations au nom de Plastic Omnium sur les médias sociaux.
- ❖ **Lorsque vous participez à des conversations dans le cadre de vos activités extérieures,** notamment des conversations en ligne, pouvant impliquer directement ou indirectement Plastic Omnium, vous devez mentionner que vous parlez en votre nom personnel, **et pas au nom et pour le compte de Plastic Omnium.**
- ❖ Vous ne devez pas utiliser l'adresse de votre messagerie professionnelle sur des forums ou des listes de distribution non-professionnelles.
- ❖ Vous ne devez pas envoyer depuis votre boîte professionnelle des messages à caractère **raciste, obscène, diffamatoire ou tout simplement offensant ou humiliant.** Vous ne devez pas publier de contenus dénigrant Plastic Omnium ni **relayer ce type de message** vers vos contacts.

Prévenir les conflits d'intérêts

PRINCIPE

L'existence de conflits d'intérêts peut porter préjudice à Plastic Omnium, non seulement en ce que ses propres intérêts seraient supplantés par des intérêts personnels, mais également en nuisant à sa réputation ainsi qu'à celle de l'ensemble de ses collaborateurs.

Vous devez donc toujours agir dans le cadre de votre activité professionnelle dans le seul intérêt de Plastic Omnium.

RÈGLES DE CONDUITE

- ❖ Vous devez vous abstenir de mettre en avant **tout intérêt personnel, financier ou familial**, qui pourrait vous empêcher d'agir au mieux des intérêts de Plastic Omnium.
- ❖ Vous ne devez pas être **partie prenante directement ou indirectement** dans la conclusion d'une affaire avec un membre quelconque de votre famille, une personne ou une entreprise avec laquelle vous ou votre famille êtes associé.
- ❖ Vous ne devez pas accepter un rôle quelconque dans une entreprise impliquée dans une activité similaire à celle de Plastic Omnium.
- ❖ À l'exception d'actions de sociétés cotées, vous ne devez pas prendre directement ou par le biais de parents, amis ou intermédiaires, une **participation dans la société d'un concurrent, d'un fournisseur ou d'un client**.
- ❖ Vous devez vous assurer, lorsque vous êtes en situation d'employer un membre de votre famille, que cela ne génère pas de conflit d'intérêt.

Respecter le droit de la concurrence

PRINCIPE

Le droit de la concurrence a pour objet de **fixer les règles du jeu économique entre les entreprises sur le marché**, afin de s'assurer que les entreprises exercent entre elles une concurrence loyale, par les mérites.

Le droit de la concurrence exige, ainsi, qu'il n'y ait aucun accord, entente ou plus généralement aucun comportement, notamment d'une entreprise en position de force sur un marché donné ou vis-à-vis d'un client ou d'un fournisseur, qui empêche, d'une façon ou d'une autre, une concurrence loyale.

Plastic Omnium entend se conformer strictement aux règles du droit de la concurrence, ses avantages concurrentiels devant résulter de ses propres performances et non de pratiques déloyales.

Vous vous devez donc de respecter cette réglementation et appliquer les règles applicables en matière de concurrence rappelées dans **le Code de conformité au droit de la concurrence**.

RÈGLES DE CONDUITE

- ❖ Vous devez toujours fixer votre politique commerciale sur le marché et **agir de manière totalement indépendante et autonome**, sans communication ou concertation avec vos partenaires et concurrents.
- ❖ Vous devez prendre garde à ce que **les échanges** d'informations, discussions ou autres communications, directs ou indirects, que vous pourriez avoir avec des concurrents, par exemple dans le cadre des associations professionnelles, **ne puissent en aucun cas être interprétés comme constituant un accord ou une entente prohibés**.
- ❖ Si Plastic Omnium est en **position de force** sur un marché donné ou vis-à-vis d'un client ou d'un fournisseur, vous devez respecter certaines précautions afin de **ne pas abuser de cette position**, par exemple en tentant d'exclure des concurrents, d'imposer des prix à des revendeurs, ou encore de boycotter certains clients.

Respecter la réglementation sur le délit d'initié

PRINCIPE

Plastic Omnium est une société cotée en bourse et est assujettie à la réglementation sur les valeurs mobilières en vigueur en France.

Vous devez donc respecter cette réglementation et vous conformer aux règles applicables en matière de délit d'initié rappelées dans la **Charte de prévention du délit d'initié**.

RÈGLES DE CONDUITE

- ❖ Lorsque vous disposez d'une information privilégiée concernant Plastic Omnium, vous ne devez pas effectuer, faire effectuer ou recommander à un tiers d'effectuer des opérations (notamment achats ou ventes) sur les actions Plastic Omnium, tant que cette information n'est pas rendue publique.

Est une « **information privilégiée** », toute information précise et tangible concernant la situation du Groupe qui peut avoir une incidence positive ou négative sur le cours de bourse de l'action Plastic Omnium **ou Burelle SA** et dont le contenu n'a pas encore été rendu public, par voie de communiqué de presse.

À défaut, vous vous exposez aux sanctions pénales réprimant le « **délit d'initié** » ainsi qu'à des sanctions administratives prononcées par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

- ❖ Vous ne devez pas non plus, si vous disposez d'une information privilégiée concernant Plastic Omnium, la divulguer à un tiers tant que cette information n'est pas rendue publique, principalement par voie de communiqué de presse.
- ❖ À défaut, vous vous exposez aux sanctions pénales réprimant le « **délit d'initiateur** » et aux mêmes sanctions administratives que l'utilisateur de l'information.



PLASTIC OMNIUM

1, allée Pierre Burelle - 92593 Levallois Cedex - France
Tél. : +33 (0)1 40 87 64 00 - Fax : +33 (0)1 47 39 78 98

www.plasticomnium.com